



Compte Rendu de la réunion du Mardi 31 Octobre 2017

Présents : CUYALA F. HOURDEBAIGT J. MAISONNAVE JP. PEYROU D. PH. LADAURADE..
CARRASQUET C. VUILLECARD St. MIRANDE D.

Absent excusé : CAILLEY J-P

Invité :

Ordre du Jour :

- a) Approbation du compte rendu réunion Octobre 2017
- b) Lâcher de faisans
- c) Battue aux chevreuils
- d) Battue au chevreuil avec l'Association des Jeunes Chasseurs
- e) Chasseur sans carte dans les vignes de Mr VERGNE
- f) Téléthon

a) Approbation Compte Rendu de Octobre

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

b) Lâcher de faisans..

Lâcher de faisans le vendredi 03 Novembre ou le 10 Novembre, qui sera présent ?
PEYROU Daniel, MIRANDE Didier, VUILLECARD Stéphane, CARRASQUET Claude,
LADAURADE Philippe, MAISONNAVE Jean-Pierre.

c) Battues aux chevreuils

Quelle date pour la première battue ?

Jeudi 09 Novembre 2017

Fréquence des battues ?

Les jeudis et Samedis

Préparation des bracelets ?

PEYROU Daniel les prépare

Registre examen initial ?

MAISONNAVE Jean-Pierre et PEYROU Daniel

d) Battue au chevreuil avec l'Association des Jeunes Chasseurs

La date du 18 novembre a été retenue pour la battue aux chevreuils avec l'AJC.

Quel sera le menu ? Qui peut aider pour mise en place ?

Menu :

Pâté

Sanglier

Frites

Fromage

Pâtisserie

Les personnels qui ne pèlent pas.

e) Chasseur sans carte dans les vignes de Mr VERGNE

Nous avons reçu un mail de Lionel TUYAA BOUSTUGUE

« Bonjour,

Je suis chasseur sur Monein avec la carte de la société et me retrouve face à un chasseur de mourenx sans carte qui chasse la grive sur la vigne de Mr VERGNE et le terrain de Mr JUNGAS. Ce chasseur de mourenx qui en plus de ne pas payer sa carte de Monein me menace de me sortir de mon lieu de chasse c'est tout de même un comble ! Il aurait d'après ses dires l'autorisation de Mr VERGNE Pour chasser sans carte de l'AICA. Il me semble que Mr Vergne a laissé son droit de chasse à l'AICA? Dans le cas contraire la loi VERDEILLE stipule que les droits de chasse de toute parcelle de moins de 20 hectares d'un seul tenant vont d'office à la société de chasse.

Pourriez-vous me confirmer qu'il est effectivement dans son droit? Et si il ne l'est pas, pourquoi laisser chasser ces personnes illégalement sans rien faire?

Vous pouvez me contacter si besoin au 0645966013.

Je vous remercie pour votre retour,

Lionel TUYAA BOUSTUGUE »

Le président va le contacter.

f) Le Téléthon.

Suite à la demande de Mme TUHEIL, elle ne veut pas de Chevreuil pour le repas du Téléthon, le CA se prononce pour un chèque de 150 €.